

Légende

I/ Aspects de la puissance maritime française

1/ Le deuxième espace maritime mondial



[Bleu clair] Une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 10 millions de km²

Nomenclature (minuscules noires) : le plus grand nombre de territoires français d'outre-mer, à condition que votre carte reste lisible. Les 5 DROM doivent apparaître de manière obligatoire.

2/ Une présence militaire mondiale



[Bleu marine] Bases militaires navales en France métropolitaine

Où ? Cherbourg, Brest (deux fois, si l'on prend en compte le fait que Brest abrite aussi une base de sous-marins dans la presqu'île de l'Île Longue) Toulon et, à la limite, Lorient (ancienne base militaire, désormais centre de formation des fusiliers marins) + à placer en nomenclature (minuscules noires).



[Bleu plus clair, mais plus foncé que celui utilisé pour les ZEE] Bases militaires navales outre-mer

Où ? Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, ainsi que Djibouti et Abou Dhabi. Ces deux dernières bases sont à placer en nomenclature (minuscules noires).

Remarque : il est tout à fait possible de choisir le même figuré pour les bases de métropole et celles d'outre-mer.

3/ L'enjeu des routes maritimes



[Bleu foncé ou rouge] Les passages maritimes stratégiques

Où ? Détroit de Bering, canal de Panama, détroit de Gibraltar, détroit du Bosphore, canal de Suez, cap de Bonne-Espérance, détroit d'Ormuz, canal du Mozambique et détroit de Malacca + à placer en nomenclature (minuscules noires).

II/ Les enjeux économiques et environnementaux

1/ Les richesses énergétiques et minérales



[Noir] Hydrocarbures

Où ? Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane, Mayotte, Juan de Nova et Nouvelle-Calédonie.



[Gris] Minerais : terres rares et nodules polymétalliques

Où ? Wallis-et-Futuna et Polynésie française.

2/ Les ressources halieutiques



[Pointillés bleus] Eaux riches en poissons

Où ? Atlantique du Nord-Est (à placer entre les îles britanniques et le Groenland), Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane, T.A.A.F., Clipperton (dans ces 4 derniers cas, les pointillés doivent couvrir la ZEE).

3/ Les enjeux liés à la biodiversité

- [Vert] Les parcs naturels marins, des aires marines aux finalités ambitieuses [Il s'agit de protéger des zones maritime d'intérêt particulier pour la biodiversité et pour les activités humaines.]

Où ? France métropolitaine : Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Parc naturel marin d'Iroise, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, Parc naturel marin du golfe du lion, Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.

Outre-mer : Parc naturel marin de Martinique, Parc naturel marin de Mayotte et Parc naturel marin des Glorieuses (Mayotte également)

Seuls les noms des parcs naturels marins de France métropolitaine sont à placer en nomenclature (minuscules noires).

III/ Les limites à la puissance française

1/ Une puissance française concurrencée



[Rouge] Les grandes puissances maritimes mondiales

Où ? France, États-Unis, Russie, Inde, Chine, Royaume-Uni et Japon + à placer en nomenclature (majuscules noires).

2/ Une présence française contestée



[Rouge] Litiges frontaliers

Où ? France-Espagne (ZEE disputée en Méditerranée) ; îles Éparses (îles françaises revendiquées par Madagascar) ; Saint-Pierre et Miquelon (demande d'extension de la France de la ZEE, demande contestée par le Canada). + placer les États concernés en nomenclature (majuscules noires).

🔊 **Ne pas oublier ensuite :**

- de compléter la nomenclature :

Sur le croquis à l'échelle mondiale : les océans Atlantique, Pacifique (deux fois), Indien, Arctique et Antarctique (majuscules bleues)

Sur le croquis à l'échelle nationale : océan Atlantique (majuscules bleues), mer Méditerranée, Manche et mer du Nord (minuscules bleues)

- de donner un titre à vos deux croquis (le même)

Pour compléter cette question sur la France à l'aide de votre manuel :

- les croquis des pages 78-79, 80-81 et 83.

- le cours du manuel : pages 82-83